



## PROGRAMME FORMATION HYGIENE & SALUBRITE

21 HEURES / 3 JOURS

HORAIRES D'UNE JOURNÉE DE FORMATION :

9H00 - 13H00 / 14H00 - 17H00

### OBJECTIFS

Cette formation va fixer les conditions d'hygiène et de salubrité concernant la pratique du maquillage permanent du tatouage à effraction cutanée et du piercing

- Répondre à la réglementation de l'arrêté du 12 Décembre 2008 R1311-3 du Code de la Santé Publique
- Evaluer, prévenir et maîtriser les différents risques infectieux en respectant les mesure d'hygiène
- Acquérir et améliorer les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité réservées à la pratique du professionnel
- Mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées aux spécificités des pratiques du professionnel
- Améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité des locaux réservés à un usage de tatouage

### OUTILS PÉDAGOGIQUE

- Support écrit
- PowerPoint sur écran
- Interaction permanente avec les participants et le formateur
- Echange d'expérience et de vécu
- Utilisation du matériel
- Poste de travail
- Déplacements et transferts de contamination
- Ateliers pratiques
- Evaluations continues qui permettent de vérifier l'acquisition des capacités nouvelles

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

- Grille d'évaluation (questionnaire et cas pratique)
- Travaux pratiques



## PROGRAMME FORMATION HYGIENE & SALUBRITE

21 HEURES / 3 JOURS

HORAIRES D'UNE JOURNÉE DE FORMATION :

9H00 - 13H00 / 14H00 - 17H00

### OBJECTIFS

Cette formation va fixer les conditions d'hygiène et de salubrité concernant la pratique du maquillage permanent du tatouage à effraction cutanée et du piercing

### PUBLIC CONCERNÉ

Tatoueurs, perceurs, professionnel(les) du maquillage permanent  
*FORMATION ACCESSIBLE AUX PERSONNES MOBILITÉ RÉDUITE*

### VOTRE FORMATEUR

Une formation animée et dispensée par notre infirmier Hygiéniste en activité  
au centre hospitalier de Mulhouse



## FORMATION HYGIENE & SALUBRITE 1ER JOUR / MATIN

### OBJECTIFS

#### PARTIE THÉORIQUE

##### Connaissance de la réglementation

- 9H00 à 9h30 Accueil des élèves, présentation des participants et des formatrices
- 9h30 à 11h00 Rappel théorique sur la réglementation
  - La réglementation
  - Les normes
- 11h00 à 13h00 Rappel théorique : Anatomie et cycle de la vie de la peau
  - Anatomie et physiologie de la peau
  - La cicatrisation
  - Cicatrisation pathologique
- 13H00 À 14H00 PAUSE DÉJEUNER



## FORMATION HYGIENE & SALUBRITE 1ER JOUR / APRES-MIDI

### OBJECTIFS

#### PARTIE THEORIQUE

##### Connaissance de la réglementation

#### 14h00 à 17h30 Théorie

Règles en lien avec l'article R.1311-3 du code de la santé publique

- Le professionnel
- Le client
- Le matériel
- Les locaux

Les antiseptiques, les désinfectants et l'asepsie

- Les différents antiseptiques
- Spectres d'action
- Quel produit utiliser pour la désinfection de vos surfaces
- Quel produit utiliser pour la désinfection de votre matériel

#### 17h30 à 18h00 Bilan de la journée

- Echanges questions / réponses



## FORMATION HYGIENE & SALUBRITE 2E JOUR / MATIN

### OBJECTIFS

#### PARTIE THÉORIQUE

##### Connaissances des risques infectieux

- 9H00 à 9h30 Accueil des élèves
  
- 9h30 à 13h00 Rappel théorique Risques allergiques et infectieux
  - Généralités
  - Mécanisme de l'infection
  - Les agents infectieux et les complications infectieuses liés à l'effraction cutanée
  - Les facteurs de risques
  - Les modes de transmissions
  - Les différences entre l'infection, l'inflammation et l'allergie
  - Les contre-indications
  - Les précautions à prendre
  
- 13H00 À 14H00 PAUSE DÉJEUNER



## FORMATION HYGIENE & SALUBRITE 2E JOUR / APRES-MIDI

### OBJECTIFS

#### PARTIE PRATIQUE

Connaissances et maîtrise des normes d'hygiène pour le professionnel

#### 14h00 à 17h00 Désinfection et stérilisation : atelier pratique

- La désinfection du matériel avant la stérilisation
- La stérilisation du matériel
- Tri et conditionnement des déchets
- Le stockage
- Le conditionnement du matériel après stérilisation
- La maintenance des dispositifs médicaux
- La traçabilité des procédures et des dispositifs

#### 17h30 à 18h00 Bilan de la journée

- Echanges questions / réponses



## FORMATION HYGIENE & SALUBRITE 3E JOUR / MATIN

### OBJECTIFS

#### PARTIE THEORIQUE

#### Obligation du professionnel

- 9h00 à 9h30 Accueil des élèves
- 9h30 à 13h00 Rappel théorique : Protection du professionnel
  - Les obligations vaccinales
  - L' AES (accident exposition au sang)
  - Gestion des accidents infectieux
  - Les précautions à suivre
  - La prévention des risques
- 13H00 À 14H00 PAUSE DÉJEUNER



## FORMATION HYGIENE & SALUBRITE 3E JOUR / APRES-MIDI

### OBJECTIFS

#### PARTIE PRATIQUE

#### Gestion des déchets

#### 14h00 à 17h00 Elimination des déchets (DASRI)

- Définition du DASRI
- Le stockage des DASRI
- L'élimination et le traitement des DASRI
- Les documents obligatoires

#### 17h30 À 18h00 Bilan de la formation

- Echanges questions / réponses
- Bilan individuel : échanges avec l'élève sur les acquis, les actions correctives à mettre en oeuvre sur les points en cours d'acquisition
- Remise de l'attestation de suivi de stage
- Remise du diplôme

*Suite à cette formation vous serez dans l'obligation de déclarer votre activité à l'ARS, l'organisme responsable de la santé publique et ainsi d'assurer toutes protection pour votre future activité*





## PROGRAMME FORMATION HYGIENE & SALUBRITE

### SANCTION DE LA FORMATION

#### EN APPLICATION DE L'ARTICLE L6353-1 DU CODE DUTRAVAIL,

Une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

#### MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION :

Feuille d'émergence signée par le stagiaire et la formateur par demi-journée de formation.

#### RÉFÉRENCES DES PERSONNES CHARGÉES DE LA FORMATION

##### FORMATEURS EN MAQUILLAGE PERMANENT :

Rachel NUSSBAUM et Sarah BERBEKA

Code de certification de l'organisme de formation prestataire de formation enregistré sous le numéro 42 68 0255168 auprès du préfet de région d'Alsace

Code de certificatopn QUALIOPI RNCQ-AC-V1-2019

Certification obligatoire en application de l'article L 6316-1 du Code du Travail

TARIF : 590,00 €

PRISE EN CHARGE POSSIBLE SUR DEMANDE  
ACOMPTE DE 30% DEMANDÉ À LA RÉSERVATION  
SOLDE LE JOUR DE LA FORMATION

